



Montreuil, le 31 mars 2016

Cholet, Beauvais et caetera avant la fermeture, on ferme déjà !

La liste des centres dévolus à l'Afpa sera publiée par la direction générale le 14 avril 2016 lors d'un CCE extraordinaire...ainsi que la liste des centres que l'Afpa devra quitter, leurs personnels devant chercher asile ailleurs...si bien sûr le personnel et les organisations syndicales laissaient faire...

Dans certaines régions, les DR donnent l'impression de vouloir anticiper ce mouvement [peut-être que comme pour les congés payés...ils seront jugés aux résultats par le DG (voir notre article sur le site)].

Il en fut ainsi pour le centre de Cholet, il y a quelques mois, sous les coups de boutoir du DR Chauveau, et maintenant à Beauvais où tous les salariés affectés à la production (formateurs et AT principalement) ont reçu une convocation à un entretien préparatoire à une mobilité géographique et professionnelle dans le cadre de la restitution d'un centre....

Les salariés de Beauvais ont décidé de ne pas se laisser faire et ont envahi le 23 mars la salle de réunion de la séance plénière du CRE Afpa Picardie pour réclamer des explications immédiates au DRH-DS (le DR, une fois de plus, était absent...). Les salariés de Creil et de Compiègne ont débrayé à leur tour en solidarité avec leurs collègues de Beauvais.

En préambule de la séance plénière, les élus du CRE Picardie ont lu la déclaration suivante :

Depuis son arrivée le nouveau Directeur Régional n'a eu de cesse d'évoquer le projet de fermeture d'un centre dans l'Oise. Les élus ont inlassablement opposé l'inutilité d'une telle décision et ont argumenté la pertinence du maintien de trois centres dans le département.

Dernièrement une grande majorité des salariés de Beauvais a été convoquée pour évoquer l'hypothèse d'une mobilité géographique ou professionnelle dans le cadre de la restitution d'un Centre de l'Oise.

Aussi les membres du CRE se posent donc la question de savoir si la Direction n'aurait pas pris la décision de fermer le centre de Beauvais sans prévenir officiellement l'Instance. Si tel était le cas, cela constituerait une entrave.

Les membres du CRE attendent donc vos explications immédiates.

Après 3 heures de blocage la direction a proposé de tenir de nouveau une séance plénière du CRE dans le centre de Beauvais en avril, en présence du DR. Le DR s'expliquera devant les salariés et tous les entretiens de mobilité sont d'ici là suspendus.

Prévenus de la situation à Beauvais, les représentants nationaux des organisations syndicales qui rencontraient le DG ont attaqué la réunion (consacrée aux salaires...) bille en tête par la lecture (par un représentant SUD) de la déclaration du CRE Picardie. Les organisations syndicales ont ensuite manifesté leur vif étonnement quant à ces convocations à des entretiens liés à la mobilité. Le DG a fini par reconnaître une maladresse de la DR Picardie... Il s'est ensuite engagé à prendre le temps d'écrire aux salariés de Beauvais.

Voici le message qui a été envoyé par le DG dans la soirée du 23 mars :

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai été informé ce jour, lors d'une réunion à Montreuil avec vos IRP, d'un mouvement d'inquiétude autour du devenir du centre de Beauvais, exprimée lors du CRE de Picardie.

Cette inquiétude est évidemment compréhensible, mais elle ne doit pas être surestimée. En effet, dans le cadre de sa transformation en EPIC, notre association bénéficiera de la dévolution d'un grand nombre de centres mais pas de l'intégralité de ceux-ci.

Cette liste de centres dévolus à l'Afpa n'est pas encore définitivement arbitrée par les différents services de l'État. Elle

[Texte]

le sera toutefois dans les prochains jours et communication en sera faite lors du CCE du 14 avril, à l'occasion de la séance de présentation du processus de transformation en EPIC.

L'année prochaine nous aurons donc des centres qui appartiendront à l'Afpa (la grande majorité), d'autres qui continueront d'être loués à l'Afpa par des collectivités territoriales (le centre de Strasbourg par exemple, où nous bénéficions d'un BEA jusqu'en 2049), d'autres qui seront loués à des loyers de marché par l'Afpa à l'État propriétaire. Pour autant, effectivement, plusieurs centres devront progressivement être rendus à l'État. Ce mouvement n'est pas nouveau. De nombreux sites ont déjà été libérés, principalement des sites qui hébergeaient jadis les services de l'orientation, mais aussi parfois des centres, comme celui de Castres, ou des sites administratifs (La Noue à l'été 2016).

Je l'affirme solennellement, la restitution d'un centre ne signifie pas la perte d'emploi des salariés du centre concerné et encore moins des procédures collectives qui n'ont jamais eu cours à l'Afpa.

En effet, en premier lieu, l'Afpa pourra libérer un centre mais poursuivre son activité dans la même ville, dans des locaux partagés avec d'autres organismes de formation et mis à disposition par les collectivités. De nombreuses solutions alternatives existent et seront étudiées avec les Régions qui, je le rappelle, peuvent prétendre à la dévolution gratuite du patrimoine de l'Afpa dans le cadre de la loi de 2014.

S'il s'avère néanmoins que des regroupements s'imposent, ils seront conduits avec le souci de préserver l'emploi des salariés de l'Afpa, j'en prends l'engagement.

Chacun doit toutefois comprendre qu'un équilibre doit être trouvé par l'Afpa, l'État et les Régions, entre la capacité d'assumer un service public de qualité, ce qui sous-entend une présence territoriale dense, mais aussi une nécessité de le faire à un coût acceptable, ce qui induit des regroupements, que nous souhaitons les moins fréquents possible.

Toutes ces réflexions seront conduites dans la transparence, dans le plus grand respect des procédures légales mais aussi des salariés, et en « laissant du temps au temps ». Il est aujourd'hui nécessaire de stabiliser les perspectives, de les présenter lors du prochain CCE, afin de pouvoir ensuite en débattre, dans la sérénité et le respect de tous.

Bien à vous.

Hervé ESTAMPES

Directeur Général

Pendant le débrayage des salariés de Beauvais, les élus SUD ont été interviewés par une journaliste du Courrier Picard. Les élus SUD lui ont expliqué :



1. qu'au regard de la configuration de l'emploi en Picardie (60 % des salariés de la Picardie dans le seul département de l'Oise), la logique qui a prévalu à la présence de 3 centres Afpa dans l'Oise est toujours d'actualité.
2. que les 3 centres fonctionnaient normalement jusqu'à la régionalisation.
3. que s'il reste des places de formation libres dans les 3 centres de l'Oise ce n'est pas de la faute des salariés mais la conséquence de décisions managériales des directions successives : ce sont bien les directions qui ont

mis en place des services commerciaux régionaux qui ne travaillent pas ensemble, Picardie et Ile de France par exemple. Or les centres de Beauvais et de Compiègne ont toujours accueilli de nombreux stagiaires de l'IDF ; le centre de Compiègne a même une vocation de recrutement national, mise à mal pour les mêmes raisons de cloisonnement des services commerciaux de l'Afpa.

4. que les problèmes organisationnels et managériaux sont responsables de cette situation et non la productivité des salariés et la conjoncture économique du pays.
5. que le président de l'Afpa s'est engagé auprès du gouvernement pour que l'Afpa prenne sa part dans la réalisation du plan 500 000. Cet engagement est d'importance puisque l'Afpa se targue d'accueillir 80 000 demandeurs d'emploi supplémentaires par an. Qui pourrait comprendre que l'Afpa ferme des établissements ?

Que retenir de tout cela ? Maladresse ? Provocation ? Test de la résistance du personnel ?

La déclaration du CRE Picardie a été lue par d'autres CRE. Le personnel ne se laissera pas faire !